

OBJET : Tarifs des droits de stationnement

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Consommation,

Vu la délibération n° 02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°66 du 12 mai 2023 ;

Considérant que des aires de stationnement payant sont en place autour du Lac de Monteux, quartier Beaulieu,

Considérant que des aires de stationnement payant complémentaires pourront être mises temporairement en service en cas d'urgence, pour des raisons de sécurité, de fluidité du trafic et pour pallier une augmentation exceptionnelle de la fréquentation du site due à des événements particuliers, à condition que cela entraîne une saturation des autres parkings,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs applicables sur ces aires de stationnement,

DECIDE de fixer comme suit le tarif des droits de stationnement sur les parkings du Lac de Monteux :

Parkings P1 / P2

Temps de stationnement	Montant total A acquitter	Temps de stationnement	Montant total A acquitter
Jusqu'à 30 minutes	Gratuit	Jusqu'à 3 heures 30 minutes	6,00€
Jusqu'à 45 minutes	0,50€	Jusqu'à 3 heures 45 minutes	6,50€
Jusqu'à 1 heure	1,00€	Jusqu'à 4 heures	7,00€
Jusqu'à 1 heure 15 minutes	1,50€	Jusqu'à 4 heures 15 minutes	7,50€
Jusqu'à 1 heure 30 minutes	2,00€	Jusqu'à 4 heures 30 minutes	8,00€
Jusqu'à 1 heure 45 minutes	2,50€	Jusqu'à 4 heures 45 minutes	8,50€
Jusqu'à 2 heures	3,00€	Jusqu'à 5 heures	9,00€
Jusqu'à 2 heures 15 minutes	3,50€	Jusqu'à 5 heures 15 minutes	9,50€
Jusqu'à 2 heures 30 minutes	4,00€	Jusqu'à 5 heures 30 minutes	10,00€
Jusqu'à 2 heures 45 minutes	4,50€	Jusqu'à 5 heures 45 minutes	10,50€
Jusqu'à 3 heures	5,00€	Jusqu'à 6 heures	11,00€
Jusqu'à 3 heures 15 minutes	5,50€	Jusqu'à 6 heures 15 minutes	11,50€
		Jusqu'à 6 heures 30 minutes	12,00€
A partir de 6 heures 30 minutes quelle que soit la durée : plafonné			12,00€
Ticket perdu			12,00€

Parkings P3 / P4

Temps de stationnement	Montant total A acquitter	Temps de stationnement	Montant total A acquitter
Jusqu'à 30 minutes	Gratuit	Jusqu'à 2 heures 15 minutes	3,50€
Jusqu'à 45 minutes	0,50€	Jusqu'à 2 heures 30 minutes	4,00€
Jusqu'à 1 heure	1,00€	Jusqu'à 2 heures 45 minutes	4,50€
Jusqu'à 1 heure 15 minutes	1,50€	Jusqu'à 3 heures	5,00€
Jusqu'à 1 heure 30 minutes	2,00€	Jusqu'à 3 heures 15 minutes	5,50€
Jusqu'à 1 heure 45 minutes	2,50€	Jusqu'à 3 heures 30 minutes	6,00€
Jusqu'à 2 heures	3,00€		
A partir de 3 heures 30 minutes quelle que soit le durée : plafonné			6,00€
Ticket perdu			6,00€

Parkings de délestage : 5,00€ la journée

Cartes d'abonnement :

	Tarif unique
Abonnement mensuel	20,00€
Abonnement annuel	50,00€

PRECISE que ces tarifs sont valables pour tous les types de véhicules dont le gabarit est admis sur les parkings y compris les deux roues motorisées.

PRECISE que le produit de ces droits de stationnement sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur les parkings du quartier Beaulieu.

PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du dès la présente décision transmise au contrôle de légalité et publiée et dès la mise à jour des caisses automatiques effectuées.

PRECISE enfin que la présente décision annule et remplace la décision n°66 susvisée.

Monteux, le 30 mai 2023

Acte Exécutoire

Transmis le : 31.05.2023

Publié le : 31.05.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX